

FAQ plastique/aluminium/plastique laminé et plastiques métallisés (13/12/2024)

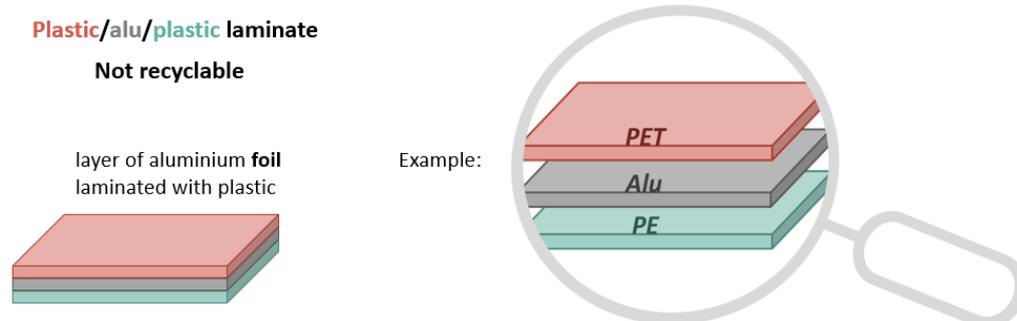
Le monde du recyclage et de l'emballage durable évolue rapidement. Assurez-vous donc d'avoir la version la plus récente de ce document. Vous pouvez toujours la trouver sur le [site web de Fost Plus](#).

Quels sont les emballages et les matériaux concernés ?

Cette fiche traite de deux types d'emballages différents qui ont un aspect similaire et sont parfois utilisés pour les mêmes applications. Pourtant, leur composition est très différente.

Plastique/aluminium/plastique laminé

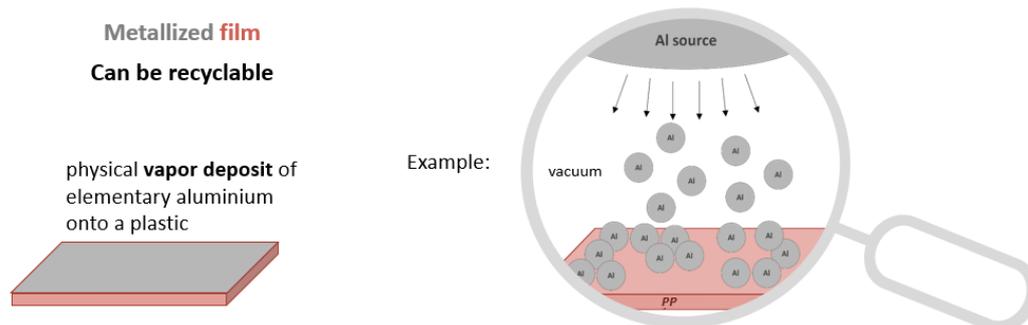
Dans les plastique/aluminium/plastique laminés (aussi appelés aluminium laminés), la couche d'aluminium est laminée entre deux couches de plastique. Les couches de plastique peuvent être constituées de PET à l'extérieur et de PE à l'intérieur, par exemple. La couche d'aluminium a une épaisseur de plusieurs microns.



Exemples d'applications : emballages d'aliments humides pour animaux, emballages flexibles de café, de jus de fruits ou de soupe, etc.

Plastique métallisé

Pour un plastique métallisé, une très fine couche d'aluminium est appliquée à la surface d'un film plastique via une technologie de dépôt sous vide. La couche d'aluminium a une épaisseur inférieure à un micron.



Exemples d'applications : sachets de chips et emballages de biscuits individuels.

Qu'advient-il de ces emballages aujourd'hui ?

Admis dans le sac bleu

En effet, depuis l'extension des règles de tri, presque tous les emballages en plastique et en métal peuvent être triés avec des PMC. Jusqu'à la fin de l'année 2024, les règles de tri par les consommateurs comportaient encore un certain nombre d'exceptions pour les emballages constitués d'une combinaison de différents matériaux (par exemple, les sachets de café, les sachets de jus de fruits et les aliments humides pour animaux de compagnie). En 2025, ces emballages ne seront plus répertoriés comme emballages non autorisés dans le sac bleu, car la majorité sera convertie en alternatives recyclables d'ici 2025.

Aucune solution de recyclage n'est disponible pour les laminés plastique/aluminium/plastique

Les **laminés plastique/aluminium/plastique** ne sont pas recyclables. En effet, les différentes couches ne peuvent pas être séparées les unes des autres dans les infrastructures de recyclage actuelles. À la fin du processus de tri, ils se retrouvent avec les résidus, après quoi ils sont incinérés avec récupération d'énergie.

Parce que l'emballage n'est pas recyclable, il tombe dans la catégorie de tarif Point Vert le plus élevé, avec un taux qui est au moins le double du tarif recyclable le plus élevé.

Comme il s'agit d'une combinaison de matériaux, les laminés plastique/aluminium/plastique posent également de nombreux problèmes dans les centres de tri et dans la chaîne de recyclage. Ils sont souvent mal identifiés par les machines des centres de tri, ce qui signifie qu'ils se retrouvent soit dans des emballages en aluminium, soit dans des emballages en plastique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils font partie de la liste des emballages perturbateurs établie par la Commission Interrégionale des Emballages (CIE).

Cependant, une solution de recyclage est déjà disponible pour la grande majorité des **emballages en plastique métallisé**. Après la séparation, les emballages flexibles en polypropylène (PP) métallisé se retrouvent dans la fraction des 'autres films plastiques', qui est principalement acheminée vers notre partenaire Ecoo à Houthalen pour un traitement ultérieur. Ils sont recyclés comme matériau pour des bacs à fleurs et des outils de signalisation routière, par exemple. Les emballages souples en polyéthylène (PE) métallisé sont recyclés dans le flux 'films PE'. Cependant, nous sommes toujours en train d'évaluer la compatibilité de ces films dans le flux PE.

Nos recommandations

Laminés plastique/aluminium/plastique : passer au plus vite à des alternatives recyclables

Nous conseillons à nos membres de remplacer immédiatement les laminés en plastique/aluminium/plastique par des alternatives recyclables. En effet, ils ne sont pas recyclables et perturbent également nos processus de tri et de recyclage. Différents secteurs se sont engagés à ne mettre sur le marché que des emballages recyclables d'ici la fin de 2025. Nous prévoyons également que ce type d'emballage sera à terme complètement éliminé en Europe.

Recyclage des plastiques métallisés : privilégier les matériaux transparents

Nous recyclons les films métallisés dans nos flux 'films PE' ou 'autres films plastiques'. Cependant, les matériaux transparents sont mieux adaptés au recyclage que les films métallisés, car le métal provoque une coloration du recyclat. Avec les films métallisés, il est également important d'assurer la détectabilité NIR (proche infrarouge). Si une grande partie de la surface métallisée est visible à l'œil nu, cela peut poser des problèmes de détection par proche infrarouge dans les centres de tri. Pour plus de conseils à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter via notre [site web](#).

Quelles alternatives ?

De plus en plus d'alternatives facilement recyclables arrivent sur le marché. Pour le recyclage, nous privilégions les emballages souples avec des barrières transparentes tels que SiOx, Alox ou EVOH, à une quantité maximale de 5 % du poids total de l'emballage. Ces matériaux sont encore plus recyclables que les films métallisés.

Tarifs Point Vert

Vous pouvez consulter les tarifs des contributions Point Vert pour les différents matériaux sur [notre site web](#).